

Département LOIRE-ATLANTIQUE
Canton SAINT-NAZAIRE 2
Commune TRIGNAC
Arrêté donnant délégation de signature et de pouvoir en matière d'urbanisme à M. Jean-Christophe ROGER 1^{er} Vice-Président de la Délégation Spéciale

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
ARRETÉ DU PRESIDENT DE LA DELEGATION SPECIALE

Le Maire de la ville de TRIGNAC,

Vu l'annulation des élections municipales par le Tribunal Administratif en date du 5 juin 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-35, L.2121-36 et L.2121-37,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2026.nommant une délégation spéciale,

VU la délibération du 16 juillet 2026 de désignation des vice-présidents,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature et de fonction à Monsieur Jean-Christophe ROGER, 1^{er} Vice-Président,

Vu l'arrêté municipal n°AR_20260722_96A du 22 juillet 2026 donnant délégation aux Vice-Présidents Adjoints,

Considérant qu'il y a lieu de préciser les pièces administratives à signer par Monsieur Jean-Christophe ROGER,

ARRETE

Article 1er :

Il est donné délégation à Monsieur Jean-Christophe ROGER Membre de la Délégation Spéciale et 1^{er} Vice-Président, pour signer toutes pièces administratives relatives à :

- l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme et particulièrement de signer expressément des arrêtés valant permis de construire délivrés dans la commune,
- le traitement des certificats de localisation au regard du droit de préemption,
- les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme,
- l'engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine,
- l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,
- actes notariés.

Article 2 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire.

Fait à TRIGNAC, le 22 juillet 2026

Notifié à l'intéressé le :

Le Vice-Président



Jean-Christophe ROGER

Le Président



Didier VILAIN